

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION d'ART SPORTS et LOISIRS

du 18 Février 2021

La réunion se déroule en visio-conférence et débute à 18h45.

PRESENTS : Brigitte GOLINSKI, Dominique CRENIER, Raymond DRUET, Andrée LANCESSEUR, Anaïs MAURICEAU, Jacques MALMEZET, Claudie BOREL, Laure ARNAUD, Liria BEAUTE, Lucienne BRANTNER, Céline ANDRIEU, Natacha CHALMIN.

Le nouveau conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale du 4 février 2021 se réunit ce jour pour élire le bureau.

Les candidats sont :

- Claudie BOREL,
- Natacha CHALMIN,
- Céline ANDRIEU.
- Andrée LANCESSEUR,
- Raymond DRUET,
- Gérard GRELET,
- Jacques MALMEZET,
- Liria BEAUTE.

Claudie nous indique qu'elle accepte cette année encore, de se présenter en tant que présidente afin de poursuivre tout le travail administratif généré par la pandémie et l'absence d'une personne au poste de secrétaire/comptable toujours vacant après le départ de Madline depuis pratiquement un an maintenant.

La proposition de bureau est soumise au vote des membres du conseil d'administration.

En l'absence d'opposition et d'abstention, la composition du bureau est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le bureau 2020/2021 se compose comme suit :

Présidente : Claudie BOREL

Trésorière : Céline ANDRIEU

Secrétaire : Natacha CHALMIN

Membres associés : Raymond DRUET, Gérard GRELET, Jacques MALMEZET, Andrée LANCESSEUR, Liria BEAUTE.

Les travaux du bureau pour l'année à venir seront déterminés par la question du déficit annoncé de l'association. Ce déficit reste à préciser mais devrait se situer autour de 5000 euros par mois.

Les raisons de ce déficit tiennent à plusieurs facteurs :

- Le chômage partiel : l'association a fait le choix du maintien de salaire ce qui représente, malgré les aides de l'état, un coût supplémentaire conséquent sur les charges de l'association.
- Perte de recette dû à l'impossibilité d'encaisser les chèques du 2^{ème} trimestre. Il faut également penser au remboursement éventuel des cours qui n'ont pas pu être donnés au 1^{er} trimestre.
- Financement des mois d'été : si les chèques du 3^{ème} trimestre ne peuvent pas être encaissés, l'association devra financer les salaires sur ses fonds propres.

Les professeurs ont été informés de la situation. Tous ont observé un grand découragement chez les participants qui continuent à avoir cours par visio-conférence. Cette technique est un pis-aller qui ne remplace pas la présence du professeur et des autres participants.

Les perspectives ne sont pas bonnes et les questions nombreuses : une reprise des activités en mai est-elle envisageable ? Que se passera-t-il en septembre si le public n'est pas au rendez-vous ? La question du nombre de participant est essentielle à la poursuite d'une activité. Si nous n'avons pas assez d'inscription, devons nous faire le choix d'abandonner certaines d'entre elles ? Le soutien de la mairie sera-t-il suffisant pour venir à bout de toutes ces difficultés ?

C'est avec cette « feuille de route » plutôt sombre que le bureau devra travailler dans les mois à venir.

La réunion se termine (sans apéritif) à 19 h 30.
